



DEMANDE DE RETOUR

(document à joindre impérativement à la marchandise)

Date

BOISNIER SAS - 71 GRANDE RUE - 39 240 THOIRETTE - Tel : 04 74 76 80 53 - Fax : 04 74 76 85 33 - Mail : isabelle@boisnier.fr

ERREUR COMMANDE

ERREUR LIVRAISON

AUTRE

DEMANDE GARANTIE *

PROCEDURE SPECIFIQUE Cf ENCART VALIDATION TECHNIQUE CI-DESSOUS

Nom du client Code client

Adresse

CP / Ville

Telephone Fax

Partie à remplir par le client

Qté	Référence et/ou Désignation Article	Détail motif du retour	N° BL ou N° Facture	Incomplet ?	Emballage Origine ? O/N

VALIDATION USINE ou REPRESENTANT

document à joindre à la marchandise - retour usine impératif
BOISNIER - 71 GRANDE RUE - 39240 THOIRETTE

M.

Le

Visa

VALIDATION TECHNIQUE (Pour analyse Garantie)

RAPPEL

Aucune demande de garantie ne sera acceptée sans demande préalable auprès de notre service technique.

Toute intervention d'un tiers sur notre produit entrainera l'annulation de la garantie du produit.

Notre service technique est seul habilité à vous transmettre ce bon de retour pré-rempli avec accord pour analyse de garantie.

Ce document devra impérativement accompagner la marchandise retournée à l'usine.

Contact Technique

Le

Cachet Usine

Visa

Conditions de retour :

Les dépôts émettent des avoirs uniquement sur la marchandise remise en stock directement dans leurs locaux. Les retours sont à la charge du client excepté erreur de livraison. Les retours se font à l'usine de Thoirette (Dpt 39) hors période d'avril à septembre. Les articles ne figurant plus au catalogue, ou faisant partie de notre top vente ou dont la date d'achat est supérieure à 12 mois ne seront pas repris. Les articles livrés en emballage spécifique tels les faisceaux ne pourront être repris que dans leur emballage d'origine propre et en bon état. Pour tout retour effectué au dépôt et nécessitant un contrôle usine, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'établissement des notes de crédit et de délais à savoir : les marchandises nécessitant un retour usine ne seront créditées qu'après réception et contrôle usine, l'usine ne s'engageant pas sur un délai de reprise au dépôt - l'acheteur ne pourra en aucun cas retarder ses règlements pour cause de délai de traitement d'un retour sans quoi il s'exposerait aux pénalités de retard prévues par le code du commerce et reprises dans nos conditions générales de vente. Une décote minimale de 20,00 € HT/produit sera appliquée pour couvrir les frais de traitement, contrôle et/ou remise en état, toute pièce manquante sera facturée en sus - Le montant annuel des retours ne pourra dépasser 5% des montants HT facturés. Nos conditions de garantie seront appliquées conformément à l'article 6 de nos conditions générales de vente sous réserve d'application de la procédure mentionnée ci-dessus.

TOUT RETOUR DEVRA AU PREALABLE FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD DE L'USINE